



Compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2008

Présents : BARDOU G - BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL Michel

Absents : ADELL Jean Michel - BERRETTE Sarah

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu des conseils du 9 juin, du 27 juin et du 22 juillet 2008. Le conseil municipal vote à l'unanimité ces comptes rendus.

I – CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE SINISTREE

Monsieur le Maire a invité Monsieur Philippe Bardou, Président de la Cave Coopérative, pour informer le conseil municipal des dégâts occasionnés sur le vignoble par la tempête accompagnée de grêle survenue le 4 septembre 2008 de 21 h à 21 h 20.

Monsieur Bardou Philippe précise que sur 350 ha de vignobles, 300 ha ont été touchés soit la quasi-totalité et 100 ha ont été réduits à néant.

Il n'y a que 10 % des viticulteurs qui ont souscrit l'assurance pour la grêle.

Actuellement, 44 % des surfaces sont vendangées soit 154 ha. Les cépages haut de gamme Balthazar, ou Saint-Juéry vins AOC d'excellente qualité représentant une part importante pour la cave ont été gravement endommagés. Les grains de raisins abîmés vont être utilisés pour la production de rosé.

Monsieur le Maire propose au conseil de demander au Préfet le classement de la commune en zone sinistrée, l'exonération des taxes foncières 2008 pour les vignobles et cultures, l'exonération de la redevance des baux emphytéotiques pour l'année 2009 perçue par la commune, la demande d'aide financière au titre d'exonération de ces 2 taxes.

Monsieur le Maire dit au conseil que Monsieur le Préfet, Monsieur Kléber Mesquida Député et Madame la Directrice de la DDAF sont venus à Neffies le mercredi 10 septembre 2008 pour constater le sinistre.

Monsieur Bardou Philippe propose au Maire de faire un courrier auprès de la DDAF pour relater l'ampleur de ces dégâts. Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser une soirée de solidarité (repas dansant avec chanteur ou comique) au profit des viticulteurs.

Monsieur Bedos dit que des aides ponctuelles pourront être données aux viticulteurs sinistrés par l'intermédiaire du CCAS. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

II – IMMEUBLE MENACANT RUINE : Choix d'un deuxième expert

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un immeuble situé 12 Grand Rue à Neffies menace ruine. Un premier expert Madame CANOVA-PARISE a été désigné par le Tribunal administratif de Montpellier et a ordonné la démolition de l'immeuble. Le propriétaire a déposé une requête auprès du Tribunal pour contester cette démolition. Monsieur le Maire dit qu'il convient de désigner un autre expert pour avoir un avis contradictoire.

Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur René-Jean Séguier domicilié à Béziers (Hérault). Le montant de ces honoraires s'élève à 1 076.40 €.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit cet expert.

III – DM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire des DM au budget SPEA pour régler les travaux d'eau potable Rue de la Ville et au budget communal pour le restaurant scolaire : dépenses inscrites au 21318 au lieu du 2313.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces DM.

IV – REMBOURSEMENT FRAIS DE CARTOUCHE A UN ELU POUR BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un élu en charge des bulletins municipaux et des articles dans Midi Libre, à acheter des cartouches d'encre à la Camif pour effectuer ces travaux. Le montant de cette facture est de 89.10 €.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir rembourser cette somme à l'élu.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce remboursement.

VI – ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE

Monsieur le Maire dit au Conseil qu'une étude surveillée à l'école sera mise en place cette année à compter du 8 septembre 2008. Cette étude sera effectuée de 17 h à 18 h les lundi, mardi et jeudi, soit 3 h par semaine. L'enseignant sera rémunéré par la commune au taux horaire de 21.51 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette étude surveillée

VII – QUESTIONS DIVERSES

1) Acquisition d'un camion

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire l'acquisition d'un camion benne. Il propose l'acquisition d'un camion BOXER 330 C Benne auprès du garage PEUGEOT de Béziers pour un montant de 13 772.00 € TTC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette acquisition.

2) Vente du camion FORD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de vendre le camion FORD, suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule. Il propose de le céder au prix de 1 000 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette vente.

VIII - INFORMATIONS

1) Courir à Neffiès

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Castillo Président de l'association Courir à Neffiès arrête ses fonctions. Une assemblée générale aura lieu courant octobre. S'il n'y a pas de repreneur, la commune organisera cette course avec l'aide de l'association. Cette course est programmée le dimanche 12 avril 2009.

2) Contrôle des travaux faits au moulin

Monsieur Bardou informe le conseil que ce jour un contrôleur du CNASEA et un agent du Pays Hauts Languedoc et Vignobles sont venus contrôler les travaux effectués au moulin en 2005 (restauration du pont et menuiserie), ainsi que les factures. Le contrôle s'est bien déroulé.

3) Aire de lavage

Monsieur Stéphane Martin précise que l'aire de lavage a été utilisée par les viticulteurs et 20 conventions ont été signées.

4) Francis Boutes : 20 ans de mandat de conseiller général

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Francis Boutes fête ses 20 ans d'élection en tant que Conseiller Général le vendredi 3 octobre 2008 à 19 h 30 à la salle des Fêtes de Gabian : participation 15 €. Les conseillers intéressés peuvent y participer : inscription jusqu'au 29 septembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h 15.